

## **VD\_GERICHTE ZD12.000450 vom 14. August 2012**

VD Tribunal cantonal, 2012-08-14, FR

Quelle: [https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/vd\\_gerichte\\_ZD12.000450](https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/vd_gerichte_ZD12.000450)

FR: VD\_GERICHTE ZD12.000450 du 14 août 2012

IT: VD\_GERICHTE ZD12.000450 del 14 agosto 2012

### **Erwägungen**

#### **E. 8**

novembre 2010, la Cour de céans a nié le droit du recourant à des prestations AI motif pris que le trouble somatoforme douloureux affectant ce dernier n'avait pas d'incidence sur sa capacité de travail, qui restait donc entière, les céphalées ne résultant pas d'une cause organique. Or, le nouveau rapport médical invoqué à l'appui de la demande de révision du Dr T. \_\_\_\_\_ ne sert pas à l'établissement de faits qui se seraient produits jusqu'au moment où, dans la procédure de recours contre la décision du 5 septembre 2008, des allégations de fait étaient encore recevables. Il donne seulement une appréciation différente de celle qui a été retenue par la Cour de céans dans son arrêt du 8 novembre 2010. 5. a) Il s'ensuit que, d'une part, le recours, mal fondé, doit être rejeté, la décision attaquée étant confirmée et que, d'autre part, la

- 19 - demande de révision doit également être rejetée, pour autant qu'elle soit recevable. b) En dérogation à l'art. 61 let. a LPGA, la procédure de recours en matière de contestations portant sur l'octroi ou le refus de prestations de l'AI devant le tribunal cantonal des assurances est soumise à des frais de justice; le montant des frais est fixé en fonction de la charge liée à la procédure, indépendamment de la valeur litigieuse, et doit se situer entre 200 et 1'000 fr. (art. 69 al. 1 bis LAI). En l'espèce, compte tenu de l'ampleur de la procédure, les frais de justice doivent être arrêtés à 400 fr. et être mis à la charge du recourant, qui succombe (art. 49 al. 1 LPA-VD). Il n'y a pas lieu d'allouer de dépens, le recourant n'obtenant pas gain de cause (art. 61 let. g LPGA et 55 al. 1 LPA-VD).

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.